

LES INSUBMERSIBLES

Paul CHAUVET, administrateur des colonies

Prometteur sous la III^e République
Chantre de la Révolution nationale sous Vichy
Consacré par la IV^e République
Homme d'affaires sous la V^e

CHAUVET (*Paul, Louis*), gouverneur général de la France d'outre-mer (E.R.), ancien président de sociétés. Né le 19 janv. 1904 à Ruffec (Charente)[† Chelles, 19 janvier 2007]. Fils de Pierre Chauvet, magistrat, et de M^{me}, née Marguerite Perrein. Mar. le 10 oct. 1934 à M^{lle} Yvonne Baumont. Études : Lycée de Poitiers, Lycée Louis-le-Grand et Facultés de droit et des sciences de Paris. Dipl. : licencié en droit, licencié ès sciences, diplômé d'études supérieures de droit, diplômé de l'École nationale de la France d'outre-mer et de l'École nationale des langues orientales vivantes. Carr. : élève administrateur des services civils de l'Indochine (1927), administrateur (1936), résident supérieur au Tonkin (1944-1945), inspecteur général des affaires administratives de l'Afrique occidentale française (1947-1948), secrétaire général de l'A.O.F. (1948), conseiller technique du cabinet du ministre de la France d'outre-mer (1950), gouverneur général et haut commissaire par intérim de l'A.O.F., gouverneur général et haut commissaire de l'Afrique équatoriale française (1951-fév. 1958). Président de la Société des mines de cuivre de Mauritanie (Micuma) (1958-1968), président-directeur général de la Société franco-italienne de développement industriel (1939 [*sic*]-1969), président (1960-1969), puis président honoraire de l'Union des planteurs de caoutchouc. Membre de l'Académie des sciences d'outre-mer (1964). Œuvres : articles dans la *Grande Revue* dont *Champs de Forces européens* et *Perspectives de politique extérieure* (1933), dans la *Nef*, la *Revue de Défense Nationale*, la *Revue des Deux-Mondes*, etc. Décor. : Commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre 39-45 et des T.O.E., Grand-Croix du Lion de Belgique, Commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, etc. Adr. : privée, château de Brétigny, Dangeau, 28160 Brou (*Who's Who*, 1979 :

Infanterie coloniale
Nominations
Réserve.

(*Journal officiel de la République française*, 27 mai 1927, p. 5561)

Chauvet (Paul-Louis-Gabriel), du 3^e rég. d'infanterie coloniale

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1928)

Résidence supérieure. — M. Chauvet, élève administrateur des S. C., chef de la 1^{re} Section du 2^e Bureau de la Résidence Supérieure, est désigné pour remplir provisoirement, à compter du 7 août 1928, les fonctions de chef dudit bureau en remplacement de M. Le Guénédal, administrateur de 3^e classe des S. C, appelé à d'autres fonctions.

(L'Avenir du Tonkin, 13 octobre 1928)

Résidence Supérieure. — M. Belisaire, administrateur adjoint de 2^e classe des Services civils, rentrant de congé, maintenu à la disposition du Résident supérieur au Tonkin, est désigné pour prendre provisoirement la direction du 2^e Bureau de la Résidence supérieure, en remplacement de M. Chauvet, élève-administrateur des Services civils.

M. Chauvet, élève-administrateur des SC. est désigné pour remplir les fonctions de chef de la 1^{re} Section du 2^e Bureau. .

(L'Avenir du Tonkin, 29 octobre 1928)

Permission. — Une permission de 15 jours à solde entière est accordée à M. Chauvet, élève administrateur des services civils, en service au 2^e Bureau de la Résidence supérieure, pour en jouir a Yunnanfou à compter du 30 octobre 1928.

(L'Avenir du Tonkin, 12 décembre 1928)

Services civils. — Liste d'admissibilité aux fonctions d'administrateur adjoint de 3^e cl. des Services civils : Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret du 1^{er} décembre 1920 réorganisant le personnel des Services civils de l'Indochine, les élèves administrateurs dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'admissibilité aux fonctions d'administrateur adjoint de 3^e classe pour compter du 27 décembre 1928 : MM. Berjoan André Joseph ; Delage Jean Fernand ; Chauvet Paul Louis Gabriel ; Ponge Jack Étienne ; Penavaire Romain et Mabaret du Basty Christian Étienne.

SON LA

(L'Avenir du Tonkin, 15 décembre 1928)

Services civils. — M. Chauvet, élève-administrateur des S.C., adjoint à l'administrateur Résident de France à Son-La, est désigné pour remplir cumulativement avec ses fonctions celles de percepteur de cette province en remplacement de M. Thiennaud, garde principal de 3^e classe de la Garde indigène,

SON LA

(L'Avenir du Tonkin, 8 janvier 1929)

Résidence supérieure. — M. Bélisaire, administrateur-adjoint de 2^e classe des SC, en service au 2^e bureau de la Résidence Supérieure, est désigné pour remplir les fonctions

de chef de la 1^{re} section dudit bureau à compter du 27 décembre 1928 en remplacement de M. Chauvet, élève administrateur, appelé à d'autres fonctions.

À l'emploi d'administrateur adjoint de 3^e classe
(*Journal officiel de la République française*, 13 janvier 1929)

(6^e tour.) M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel), élève administrateur des services civils (conserve un rappel d'ancienneté de 11 mois 29 jours).

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1929)

Services civils. — M. Chauvet, administrateur adjoint de 3^e classe des Services Civils, adjoint au résident de France à Sonla, est désigné pour remplir les fonctions d'Adjoint au résident de France à Phutho, en remplacement de M. Marques, sous-chef de bureau des S C, qui sera appelé à une autre destination.

SON LA
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1929)

Services Civils — M. Deligne, Rédacteur de 2^e classe des Services Civils, en service à Bac Ninh, est désigné pour remplir les fonctions d'adjoint à l'Administrateur Résident de France à Sonla et de Percepteur de cette province, en remplacement de M. Chauvet, Administrateur Adjoint de 3^e classe des Services Civils appelé à une autre destination.

LES NUAGES CRÈVENT
DES BOMBES À HANOÏ
LE CANON D E LA. CITADELLE ANNONCE L'ALERTE N° 2

LES COMMUNIQUÉS OFFICIELS

LA RÉBELLION À YÊN-BAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1930)

Le résident de YÊN-Bay a télégraphié les noms des Français tués ou blessés, tous officiers ou sous-officiers.

TUÉS

CAPITAINE JOURDAN
LIEUTENANT ROBERT
ADJUDANT CUNÉO
SERGENT DAMOUR
SERGENT CHEVALIER

BLESSÉS

CAPITAINE GAINZA
LIEUTENANT REUL
ADJUDANT TROTOUX
SERGENT-CHEF BOUHIER
SERGENT-CHEF RENAUDET

Cinq Annamites, dont les noms ne sont pas encore connus, ont été tués. Six ont été blessés. Les pertes subies par les rebelles ne sont pas encore exactement dénombrées, mais elles semblent sérieuses. Dès 9 heures 30 hier matin, l'ordre était complètement rétabli à Yên-Bay qui a été occupé par un important détachement de troupes européennes. La population civile est indemne. Le Trésor est intact. La prison est calme. Les communications postales et télégraphiques sont normales. La circulation régulière des trains, suspendue dans la journée d'hier, a repris ce matin.

Soixante rebelles, civils et tirailleurs, qui semblent disposer de trois fusils mitrailleurs, de vingt fusils ordinaires et de quelques centaines de cartouches, ont pris la brousse entre Yên-Bay et Phu-Tho. Des détachements de troupes européennes ont occupé les points de passage et leur barrent la route, tant vers le delta que vers la frontière.

L'attaque de Hung-Hoa

À Hung-Hoa, où la délégation avait subi dans la nuit du 9 ou 10 une attaque peu sérieuse, la situation est calme. La bande qui, dans la même nuit, avait incendié le siège du Phu de Lâm-Thao (sur la rive gauche du fleuve Rouge entre Phu-Tho et Hung-Hoa) a été atteinte dans la matinée par un détachement de Garde indigène conduit par l'administrateur adjoint Chauvet, de Phu-Tho. Plusieurs rebelles ont été tués ou faits prisonniers, au nombre desquels le nommé Nguyễn-khac-Nhu, condamné par contumace à vingt ans de détention par la dernière Commission Criminelle. Nguyễn-khac-Nhu est mort de ses blessures dans la nuit du 10 au 11. Les fuyards ont laissé sur le terrain plusieurs révolvers et un drapeau rouge. La région est calme.

L'attentat du pont Doumer

À Hanoï, lundi à midi quarante, le sous-brigadier de la police urbaine Saint-Genis qui était en faction sur le pont Doumer (rive gauche) avec mission d'examiner les papiers des voyageurs, a arrêté une automobile de louage dont l'occupant a tiré sur lui deux coups de révolver. Le sous-brigadier Saint-Genis a été atteint d'une plaie en séton au bras droit et d'une plaie à la cuisse droite avec fracture du fémur.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible. Après son crime, l'assassin a obligé le chauffeur de l'automobile, sous la menace de son révolver, à continuer sa route.

À Gia-Lâm au croisement de la route de Hàiphong, le chauffeur a cependant pu s'enfuir en abandonnant sa voiture. L'assassin s'est alors porté en courant vers le fleuve Rouge poursuivi par les gendarmes auxiliaires du commissariat de police de Gia-Lâm, La sûreté et la police urbaine de Hanoï, alertées, ont immédiatement collaboré aux recherches entreprises par les autorités indigènes de la province de Bac-Ninh.

Ces recherches ont abouti — après une poursuite mouvementée au cours de laquelle l'assassin a traversé le fleuve — à son arrestation à 16 h. 30 sur la rive droite du fleuve, près de la porcelainerie de Thanh-Tri. Avant qu'il fut maîtrisé, l'assassin a blessé grièvement à coups de révolver deux paysans qui s'étaient joints aux poursuites. Le gouverneur général [Pasquier], le résident supérieur [Robin] et le résident maire [Desalle] se sont rendus à 18 h. 30 à l'hôpital indigène où les blessés avaient été transportés et leur ont remis la médaille d'honneur. L'assassin est un nommé Luong-ngoc-Tôa, originaire de la province de Bac-Ninh.

Les bombes

À Hanoi, à 2h h. 20 deux bombes ont été jetés sur les domicile du chef local de la sûreté, à 22 h. 22, huit autres engins ont été jetés : sur la prison à 20 h. 23, deux sur la Gendarmerie, à 20 h. 24 deux sur le Commissariat central, Puis 20 h. 26 deux sur le Commissariat du 2^e arrondissement. Ni blessé, dégâts matériels appréciables. Les criminels qui ont également tiré quelques coups de révolver étaient sans doute au nombre de quatre ou cinq et se sont portés rapidement à bicyclette sur les points signalés. La Résidence supérieure a immédiatement demandé à l'autorité militaire de déclencher le dispositif d'alerte. L'ordre et le calme absolu n'ont cessé de régner dans la ville pendant toute la nuit. La garnison des troupes européennes de Hanoi à été renforcée. Les Résidents de toutes les provinces sont en relation télégraphiques ou téléphonique constante avec la Résidence supérieure. Le Tonkin est dans le calme.

COMMENT M. LE COMMISSAIRE FABIANI ÉCHAPPA PROVIDENTIELLEMENT AUX BOMBES

M. Fabiani, commissaire du 2^e arrondissement a, au cours de la nuit dernière, échappé providentiellement aux bombes. M. Fabiani occupe le bâtiment faisant suite aux bureaux du commissariat, à l'angle de la rue du Marché et de la rue du Château d'Eau.

Deux indigènes se présentèrent hier au soir à son domicile et agitèrent la sonnette ; puis, pensant que M. Fabiani lui-même allait venir ouvrir, ils lancèrent deux bombes et tirèrent un coup de révolver, tandis que des complices jetaient deux autres bombes sur la rue du marché. Puis ils filèrent à bicyclette.

Il y eut des dégâts matériels assez sérieux dans l'appartement, le salon notamment, et sur le mur reste très visible le trou fait par la balle de révolver.

M. Fabiani et sa famille sont indemnes.

Les bombes lancées étaient de forme sphérique et contenaient de la grenaille de plomb ; on a pu retrouver différents débris, ainsi que les anneaux servant à les lancer.

En rapprochant cet attentat de l'arrestation de l'agresseur de M. Saint-Genis ; on peut supposer que les camarades de Ng. van Tuong ont voulu venger son arrestation.

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mars 1930)

Services civils. — M. Chauvet, administrateur adjoint de 3^e cl. des Services civils, adjoint au résident de France à Phu Tho, est désigné pour remplir les fonctions de chef adjoint de cabinet du Résident supérieur, en remplacement de M. Cyprès, administrateur-adjoint de 1^{re} classe, en instance de départ en congé.

M. Morlevat, administrateur de 3^e cl. des services civils, mis à la disposition du Résident supérieur au Tonkin, est désigné pour remplir les fonctions d'adjoint au Résident de France à Phu-Tho, en remplacement de M. Chauvet, administrateur adjoint de 3^e cl. des Services civils, appelé à une autre destination.

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1930)

Résidence Supérieure. — M. l'administrateur adjoint Chauvet a pris aujourd'hui son service à la Résidence supérieure en qualité de chef de cabinet adjoint en remplacement de M. l'administrateur Cyprès, partant en congé.

(Journal officiel de la République française, 24 mai 1930)

Par décret en date du 19 mai 1930 rendu sur la proposition du ministre des colonies, a été promu dans le personnel des administrateurs des services civils de l'Indochine pour compter du 17 mars 1930 :

À l'emploi d'administrateur adjoint de 2^e classe.

(3^e tour.) M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel), administrateur adjoint de 3^e classe (rappel pour services militaires conservé 7, mois 3 jours).

L'Indochine au Palais-Bourbon

(Journal officiel de la République française, 6 juin 1930, p. 2428-2446)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Debats_IC_Chambre_1930.pdf

.....
M. Ernest Outrey. —... Quelques heures après, un autre groupe armé de grenades en fonte et de sabres, enlevait le siège du *phu* de Lam-Thao, blessant les miliciens, s'emparait de leurs fusils et mettait le feu aux bâtiments. Au jour, l'administrateur adjoint, M. Chauvet, qui mérite les plus grands éloges, accourut de Phu-Tho avec un détachement de gardes indigènes, le surprenait et lui infligeait une sévère leçon. Son chef, Nguyen Khac Nhu, l'un des chefs du Viet-Nam-Quoc-Dan-Dang, blessé d'un coup de feu à la poitrine, fait prisonnier, mourait le lendemain.

Hongay est érigé en un nouveau centre administratif
(L'Écho annamite, 16 juin 1930)

Hanoï, le 14 juin. — Par arrêté du gouverneur général, un centre administratif est créé à Hongay (Tonkin). Sa juridiction s'étend sur l'ensemble des territoires des charbonnages de Hongay et de Kébao. L'administrateur adjoint Chauvet, chef adjoint du cabinet du résident supérieur du Tonkin, dirigera la nouvelle délégation

M. le résident supérieur à Chapa.

(L'Avenir du Tonkin, 20 juin 1930)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chapa_station_altitude.pdf

Désireux de donner au Syndicat d'initiative de Chapa une preuve de l'intérêt qu'il porte à la station, M. le résident supérieur au Tonkin Robin a décidé de se rendre à Chapa ce soir pour l'inauguration de l'usine électrique.

Il sera accompagné de M. l'administrateur Chauvet, et rentrera à Hanoï probablement lundi.

(L'Avenir du Tonkin, 30 juin 1930)

Services civils. — Par décret en date du 19 mai 1930 rendu sur la proposition du ministre des colonies, a été promu dans le personnel des administrateurs des services civils de l'Indochine pour compter du 17 mars 1930 :

À l'emploi d'administrateur adjoint de 2^e classe (3^e tour.) M. Chauvet Paul Louis-Gabriel, administrateur adjoint de 3^e classe (rappel pour services militaires conservé 7 mois 3 jours).

LES EXÉCUTIONS DE PHU-THO

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1930)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Debats_IC_Chambre_1930.pdf

Les condamnés à mort par la commission criminelle du Tonkin siégeant à Phu-Tho le 28 mai 1930, et dont le recours en grâce avait été rejeté par le Président de la République, ont été exécutés ce matin, à la première heure, sur une des places publiques de Phu-Tho, dans l'ordre suivant :

Nguyên-van-Toai dit Do Thuy
Tran-van-Hop
Pham-Nhan dit Do-Diet
Le-xuan-Huy dit Quy-Huy
Bui-xuan-Mai dit Ly Mai

Nguyên-van-Toai, Le-xuan-Huy et Bai-xuan-Mai avaient, une première fois, été condamnés à mort le 28 mars par la commission criminelle du Tonkin, siégeant à Yên-Bay, une seconde fois, à la même peine, le 28 mai par la commission criminelle du Tonkin siégeant à Phu-Tho ainsi que le nommé Nguyên-dac-Bong.

Ce dernier a bénéficié de la grâce du chef de l'État et a vu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Bui-xuan-Mai avait pris une part prépondérante à l'attaque de Yen-Bay, à l'attaque de Phu-Tho ; il fournit des bombes, il assassina l'instituteur.

Nguyên-van Toai participa à l'assassinat des officiers et des sous-officiers à Yen-Bay, à l'assassinat de l'instituteur, c'était un chef de bande, Pham-Nhan, autre chef de bande attaqua Lam-Thao, incendia la maison du tri-phu, tentant d'assassiner le mandarin.

Le-xuan-Huy participa à l'attaque de Yen-Bay, à l'assassinat des officiers et des sous-officiers ; il attaqua Hung-Hoa, participa à l'assassinat de l'instituteur et tira sur M. l'administrateur Chauvet.

Tran-van-Hop attaqua Hung-Hoa, participa à l'assassinat de l'instituteur Mai-thi-Khé.

Les condamnés à mort ont marché résolument à la guillotine.

Il n'y eut ainsi incident. Un service d'ordre parfait était d'ailleurs assuré.

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1930)

Nos malades. — M. Chauvet, administrateur adjoint des Services civils délégué administratif à Campha, souffrant depuis quelques temps a été évacué sur Hanoi.

M. Arondel, secrétaire particulier du Résident supérieur, également souffrant doit garder la chambre.

Nos vœux de prompt rétablissement à ces messieurs.

HONGAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1931)

Bon coup de filet. — M. l'administrateur adjoint Chauvet, délégué administratif ayant appris que trois individus armés de révolvers attendaient M. le Résident Supérieur au passage d'un bac, sis près de Hongay, fit tendre une embuscade et réussit à capturer les individus.

Bonne et prompte justice serait nécessaire pour châtier de semblables malfaiteurs.

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1931)

Nos malades. — M. l'administrateur Chauvet, délégué à Hongay, assez souffrant, a dû entrer à la clinique du Docteur Patterson, boulevard Gambetta.

Services civils
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juillet 1931)

M. Chauvet, administrateur adjoint de 2^e cl. des Services civils, délégué à Hongay de l'Administrateur Résident de France à Quang-Yên, est mis à la disposition du Directeur des Bureaux pour servir à la Résidence Supérieure.

Congé administratif
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1931)

Un congé administratif de sept mois à solde entière de présence est accordé à M. Chauvet, Paul, administrateur adjoint de 2^e cl. des S. C. de l'Indochine, pour en jouir à Poitiers (Vienne).

À l'emploi d'administrateur adjoint de 1^{re} classe.
(*Journal officiel de la République française*, 15 août 1934)

(3^e tour.) M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel), administrateurs adjoints de 2^e classe.

À l'emploi d'administrateur de 3^e classe.
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1935)
(*Journal officiel de la République française*, 11 juillet 1936)

(2^e tour.) M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel)

Indemnités
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1937)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 30 mai 1937 ;

.....
M. Chauvet, administrateur de 3^e classe des Services civils de l'Indochine, désigné par arrêté du 24 avril 1937, pour remplir les fonctions de chef de cabinet du secrétaire général, aura droit, en cette qualité, à compter du jour de sa prise de service, à une indemnité pour frais de représentation et de service de huit cents piastres par an.

LE CONCOURS DE L'INSPECTION DES COLONIES (*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1937)

Parmi les candidats autorisés à prendre part aux épreuves du prochain concours (le 15 juin à Paris) pour le grade d'inspecteur de 3^e classe des Colonies, nous relevons les noms de MM Andlauer M.A., sous-directeur de 1^{re} classe de Haras, détaché à la Direction des finances en Indochine ; Chauvet P. L. G., administrateur de 3^e classe des services civils de l'Indochine, Marinetti J.P.S., contrôleur-rédacteur de 1^{re} classe des contributions directes, détaché en Indochine ; Stalter M. J. V., juge de 3^e classe ; Valmary A. G. J. V., administrateur-adjoint de 1^{re} classe des services civils.

Pham-Khanh
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 avril 1937)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_fr.-chinoise_1922-1968.pdf

Le vernissage de l'exposition des tableaux de M. Pham-Khanh a eu lieu samedi dernier au premier étage de la Banque franco-chinoise, avec un plein succès, en présence d'une nombreuse assistance, française et annamite. Il était présidé par M. le gouverneur des colonies A. Rinkenbach, qui avait autour de lui M^{mes} Rinkenbach, Delsalle et Chauvet...

Indemnités
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1937)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 30 mai 1937 :

M. Chauvet, administrateur de 3^e classe des Services civils de l'Indochine, désigné par arrêté du 24 avril 1937, pour remplir les fonctions de chef de Cabinet du Secrétaire général, aura droit, en cette qualité, à compter du jour de sa prise de service, à une indemnité pour frais de représentation et de service de huit cents piastres par an.

Le Secrétaire général du Gouvernement général sera de retour à Hanoï le 5 août
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 août 1937)

Nous apprenons de source officielle que le Secrétaire général du gouvernement général compte rentrer à Hanoï le 5 août. Il reviendrait avec l'administrateur qui le seconde dans ses fonctions, M. Chauvet.

M. Nouailhetas, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine,
est arrivé à Hanoï.
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1937)

Le secrétaire général du gouvernement général M. Nouailhetas, est arrivé samedi à Hanoï ; M. et madame Chauvet l'accompagnaient.

Profitant des deux jours de fête, M. Nouailhetas, monsieur et madame Chauvet sont montés au Tam-Dao.

Ce matin, le secrétaire général du gouvernement général, M. Nouailhetas, était de retour au Palais de l'avenue Puginier.

Les Inondations

La visite à Huu-ai

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 septembre 1937)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fleuve_Rouge-digues.pdf

Hier, 8 septembre courant, M. le secrétaire général du Gouvernement général de l'Indochine, le résident supérieur au Tonkin Châtel, l'inspecteur général du Travail Bary, accompagné de MM. Chauvet et Berjoan, sont allés visiter la brèche de Huu-ai.

.....

M^{me} et M. Chauvet rentrent en congé à la fin du mois
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1938)

Nous apprenons que M^{me} et M. Chauvet, chef du Secrétariat général du Gouvernement général, quitteront Hanoï à la fin de ce mois pour rentrer en France.

Nous croyons savoir que la direction de Secrétariat général sera confiée après le départ de M. Chauvet, à M. Rouiz, actuellement, directeur adjoint p. i. du cabinet du gouverneur général.

Tableau d'avancement des administrateurs des services civils de l'Indochine
(*Journal officiel de la République française*, 9 janvier 1939)

Pour le grade d'administrateur de 2^e classe.

MM. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel) ;

Personnel colonial.

(*Journal officiel de la République française*, 26 février 1939)

Par décret en date du 23 février 1939, rendu sur la proposition du ministre des colonies, ont été nommés dans le personnel des services civils de l'Indochine, pour compter du 1er janvier 1939 :

À l'emploi d'administrateur de 2^e classe,

M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel).

Le nouveau Président de la Commission de la censure
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1939)

Par arrêté du Gouverneur général p. i. de l'Indochine [Catroux] du 14 novembre 1939 :

M. Chauvet Paul-Louis Gabriel, administrateur de 2^e classe des Services civils, rentrant de congé, précédemment en service au Gouvernement général, et mis à la disposition du Résident supérieur au Tonkin.

M. Chauvet est depuis quelques jours président du Comité de censure, en remplacement de M. le Résident supérieur honoraire Douguet.

Nous avons eu grand plaisir à aller saluer l'ancien collaborateur direct de M. le secrétaire général du Gouvernement général Nouailhetas, qui retrouve ici, nombreuses et vivaces, les sympathies qu'il avait su acquérir par son obligeance et sa courtoisie, alliées à de hautes qualités administratives.

LE COMITÉ DE CENSURE
Le départ de M. l'administrateur Chauvet
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 février 1940)

M. l'administrateur Chauvet, président du Comité de censure quitte le poste qu'il occupait avec tant de saine compréhension depuis quelques mois pour aller accomplir une période comme officier de réserve à Langson.

Il sera provisoirement remplacé par M. l'administrateur Bonfils.

Nous ne voulons point laisser partir M. l'administrateur Chauvet sans le remercier personnellement d'avoir toujours facilité grandement et très courtoisement notre tâche.

H. de M.

22-26 septembre 1940 :
défaite française à Langson face aux Japonais alliés à des nationalistes vietnamiens.

RÉSIDENT DE FRANCE À LANGSON

Le nouveau résident de Langson
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1940)

Nous apprenons que M. l'Administrateur des Services civils Chauvet, ancien chef du Cabinet du Secrétaire général du Gouvernement général, serait désigné pour première la direction de la province de Langson, replacée sous le régime de de l'Administration civile.

M. Bonfils, administrateur adjoint, continuera des fonctions d'adjoint du résident de cette province.

LANG-SON

Le nouveau Résident
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1940)

Par arrêté du Résident supérieur du 15 octobre 1940 :

M. Chauvet, administrateur de 2^e classe des Services civils, mobilisé, placé en congé sans solde, est désigné pour remplir les fonctions de Résident de France à Lang-son.

M. Bonfils, administrateur-adjoint de 1^{re} classe des Services civils, mobilisé, placé en congé sans solde, est désigné pour remplir les fonctions d'adjoint au Résident de France à Lang son.

Résidence supérieure
L'activité de M. le Résident supérieur au Tonkin Rivoal
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 octobre 1940)

Aujourd'hui 22 octobre, M. le Résident supérieur Rivoal, accompagné de son chef de Cabinet, M. l'Administrateur Haelewyn. de M. Chauvet, Résident de France à Lang son, et de S. E. Vi-van-Dinh, s'est rendu en tournée d'inspection dans la province de Lang-son.

Il sera de retour dans la soirée.

Les trains atteignent Langson
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 octobre 1940)

L'administration des Chemins de fer a avisé hier le public que les trains à partir du 27 octobre, atteignent Langson. Mais elle décline toutes responsabilités en ce qui concerne les voyages et les envois de marchandises à partir de la gare de Dong Mo. Les personnes qui désirent se rendre à Langson doivent en demander l'autorisation à M. Chauvet, résident à Langson, actuellement à Hanoï.

Jacques Valette,
Indochine 1940-1945,
SEDES, 1993, p. 456-457

En septembre 1940, des unités de l'armée de la Chine du Sud ont pris Langson, et occupé la région pendant quelques semaines. Les généraux japonais de Canton ont cru utile de faire armer des groupes de nationalistes, vivant en Chine, et liés au vieux prince vietnamien, Cuong Dé, francophobe au possible. Ce dernier anime même un « parti », Viet Nam Phuc Quoi Hoi. Certains pénètrent au Cai Khin, zone de repli des pirates et des insoumis, d'autres rallient des tirailleurs Tho, déserteurs lors des premiers combats entre Français et Japonais. Ainsi, une organisation militaire nouvelle est implantée, dirigée par Tran Phung Lap. M. Chauvet, un administrateur français qui aura la responsabilité de la répression, fut surpris de lire les documents saisis. Il découvrit, en effet, une structure forte de guérilla, et non une bande de pirates. Le chef était un nationaliste, désireux de purifier le pays de la présence des étrangers, soutenu en secret par de nombreux fonctionnaires annamites, poussant secrètement les habitants contre les occupants. Il avait un véritable projet politique : disperser les unités françaises de la zone de Langson, s'infiltrer dans le Delta, soulever les paysans du bas Tonkin, chasser les fonctionnaires français au nom d'un Gouvernement provisoire de Libération. Ce projet devait réussir à la faveur du nouveau contexte politico-militaire que venait de créer l'arrivée des Japonais.

En octobre 1940, ce sont les bandes de Trang Phung Lap qui commencent l'attaque des unités françaises, venant reprendre possession des positions que leur restituent les Japonais. Pendant deux mois, les engagements sont nombreux. Les « rebelles » attaquent les postes français, comme celui de That Ké ; les patrouilles françaises coupent les liaisons entre leurs adversaires. Ces derniers n'ont jamais pu remporter un succès. M. Chauvet réduisit l'insurrection, comme il avait déjà liquidé les mouvements apparus après l'affaire de Yen Bay, en 1930. Les « rebelles » arrêtés étaient jugés par un tribunal constitué sur le champ, où siégeait le fonctionnaire vietnamien local, et exécutés. Trang Trung Lap lui-même fut tué. Les Japonais les abandonnèrent, laissant repasser en Chine quelques survivants de cette première guerre d'une armée nationale vietnamienne (Entretien avec le gouverneur général Chauvet, 1982).

Les troupes japonaises évacuent Langson
(*L'Écho annamite*, 2 décembre 1940)

Hanoï, 2 décembre. (source japonaise) — Les troupes japonaises, sous le commandement du Général Matsui (anciennement troupe Nakamura), ont évacué les régions de Langson et les ont rendues aux troupes indochinoises.

Elles s'embarqueront à Haïphong pour une autre destination (Arip).

Hanoi 2 décembre — En exécution des accords intervenus avec les autorités militaires japonaises, les forces françaises ont réoccupé Langson et Dong-Dang.

Le Résident, M, Chauvet, s'est réinstallé à l'hôtel de la Résidence de Langson, Arip

La Situation
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1940)

Voilà la situation normale qui se rétablit peu à peu à Langson, voire même à Dong-Dang et désormais, les services administratifs fonctionnent à nouveau comme par le passé.

À tout seigneur, tout honneur, parlons d'abord de notre service sûreté.

M. le commissaire spécial Faugère et son adjoint M. René Veyrenc, tous deux secondés activement par MM. les inspecteurs Lartigue, Bayle, Ronfant, Borique, Girardin et par une douzaine d'agents annamites qui se trouvaient sur place quelque jours après les événements que l'on sait ont su remettre tout en ordre et rétablir le calme.

Ds leur côté, M. le maréchal des logis Garcès, seconde par MM. Lefèvre et Crevisier et plusieurs auxiliaires de la Gendarmerie ont manifesté l'activité la plus heureuse avec ce calme, ce sang-froid, ce doigté qui sont les caractéristiques parmi beaucoup d'autres de l'arme.

Ils ont grandement aidé à donner une chasse sans merci aux semeurs de troubles.

Nous manquerions à notre rôle d'informateur si nous passions sous silence les signalés services rendus par tous nos militaires et par M. l'inspecteur de la garde indigène Veyrenc, secondé par une dizaine de gardes principaux et un beau détachement de « Corps bleu » [douaniers], dans cette œuvre d'épuration.

Comme nous le disions plus haut, les services administratifs recommencent à fonctionner.

En effet, à la tête de la Province, nous avons M. l'administrateur Chauvet, dont on apprécié la haute valeur.

À la Trésorerie nous avons M. le payeur Monnet et à la Douane M. le receveur Zucarelli.

En ce qui concerne l'Enseignement nous est arrivé le 18 Décembre M. Hospital, directeur du Groupe scolaire, venant préparer la réouverture des classes de l'Enseignement primaire supérieur tandis que M. le Kiem-Hoc Ng. quang Duong le rejoignait le lendemain.

Il ne paraît pas que les classes de l'Enseignement primaire supérieur puissent reprendre avant les premiers jours de l'année 1941.

Quant à celle de l'Enseignement primaire, elles rouvriront, nous assure-t-on, d'ici quelques jours.

À tous les bons collaborateurs de l'Œuvre française, nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Lang-son
Une initiative heureuse
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1941)

Samedi dernier, 15 janvier, devant une assistance nombreuse et choisie, le Cinéma Chantecler a fait sa réouverture par une soirée de Gala que M. Retif Ernest, le sympathique directeur, a donné au profit des œuvres d'Assistance franco indochinoise aux victimes de la guerre.

Grâce à l'activité et la compétence de M. Cox, ingénieur du Majestic d'Hanoï, le Cinéma a pu être rééquipé dans un temps record à la grande satisfaction de la population langsonnaise et, surtout, de nus braves « Poilus », légionnaires et marsouins.

Aussi, peu à peu, notre bonne ville de Lang-son reprend sa vie normale et paisible d'antan, sous le sage gouvernement de son si estimé Résident, M. Chauvet.

Gouvernement général
Les audiences
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 février 1941)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Decoux-agenda_1940-1945.pdf

Hanoï, 27 février (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 27 Février ... M. Chauvet, Résident de Lang-Son...

UNE BELLE CÉRÉMONIE ÉMOUVANTE
À LANG-SON

LE SALUT AU DRAPEAU DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DE LA MISSION À L'INSTITUT DES SŒURS DE NOTRE-DAME
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1941)



Chauvet (en manteau clair)

Oui, belle et émouvante fut vraiment cette cérémonie d'inauguration du Salut aux couleurs nationales Française et Annamite dans la matinée ensoleillée du 16 mars. Car il faut bien le dire : notre petite ville de Langson nous rappelle tant de souvenirs, frais encore et à jamais inoubliables.

La cérémonie eut lieu sous la haute présidence de son Excellence Monseigneur Hedde, si estimé, et de notre jeune et si actif Résident, M. Chauvet, M. le tuan phu, entouré de ses nombreux collaborateurs, se tenait aux côtés des autorités françaises. Le colonel Jayet, commandant la garnison, obligé malgré lui de s'absenter, s'était fait excuser la veille. Enfin, très nombreuses furent les familles, venues pour montrer toute leur sympathie aux missionnaires et aux religieuses, et leur reconnaissance aussi pour l'éducation entière et parfaite qu'ils prodiguent si largement à leurs enfants. Puis il faut l'avouer, beaucoup retrouvent dans ce petit coin de la Mission, un bout de terre de notre douce France.

Sans doute, nos Ecoles catholiques de Langson ne sont plus ce qu'elles étaient, il y a quelques mois. Elles ont passé, elles-aussi, par de rudes et cruelles épreuves. Mais la paix règne de nouveau dans la province, et d'ici peu, séminaires, écoles paroissiales, écoles de Sœurs de Notre-Dame des Missions reconnaîtront leur belle prospérité de jadis.

Quelque peu avant dix heures, les autorités religieuses et civiles arrivent. Dès son arrivée, très aimablement, M. Le résident s'empresse de serrer les mains de toutes les personnes présentes, car aucun visage ne lui est inconnu, puisque, mobilisé l'an dernier comme lieutenant de réserve à Ky-Lua, et aujourd'hui Chef de Province, des contacts fréquents le mettent en relation avec tous. À l'heure actuelle, c'est le Résident qu'il nous faut. Puisse-t-on le garder encore longtemps au milieu de nous ! C'est un vœu unanime.

Puis la fanfare « Sainte-Cécile » de la Mission se fait entendre. Aux sons des clairons « Au Champ », les deux couleurs française et annamite s'élèvent lentement vers le ciel, suivies par les regards curieux et attentifs des enfants. Pendant ce temps, un détachement de la Garde Indigène, aux ordres de Monsieur l'Inspecteur Veyrenc, rend les honneurs. Aussitôt après, les voix fraîches et claires de toute notre belle jeunesse font entendre : « Flotte, petit drapeau », suivi par la *Marseillaise*.

Un petit Français s'avance vers Monseigneur et Monsieur le Résident. Sans hésitation, il débite les quelques lignes qui suivent :

Monseigneur,
Monsieur le Résident,
Monsieur le Tuan-Phu,

C'est pour nous tous une grande joie et un honneur de vous recevoir dans notre Ecole à l'occasion du Salut au Drapeau. Au nom de tous les élèves, merci de votre présence. Bien que petits, nous comprenons la signification de cette cérémonie. Comme nous allons le chanter tout à-l'heure, le drapeau représente à nos yeux notre Patrie bien aimée et c'est avec fierté et bonheur que de notre bureau, nous le verrons flotter. Notre devise désormais sera : « Dieu et Patrie ! »

Lorsque notre devoir d'écolier nous paraîtra difficile, nous regarderons notre drapeau. Il nous dira alors que notre cher pays compte sur nous ; que nous sommes la France de demain et que nous devons la rendre plus belle, plus noble que jamais. Les trois couleurs nous prêchent, en effet, de si grandes vertus :

Espère, dit le Bleu.

Sois franc et pur, murmure le Blanc.

Aime, répète le Rouge.

Nous saurons écouter de si belles leçons, et dans notre cœur, nous répondrons : « France bien aimée, toujours tu pourras compter sur nous ! »

À son tour, un petit Annamite, sort de son groupe pour exprimer dans un français impeccable et avec une mémoire sans défaillance, les sentiments dictés par son père, les professeurs ayant jugé inutile d'y changer quoique ce soit.

Monsieur le Résident,

Monseigneur,
Monsieur le Tuan Phu,

Au nom de tous les écoliers Annamites de l'Institut, je commence par présenter à Monsieur le Résident, Chef de Province, représentant du Gouvernement français, au vénérable représentant du Saint Siège. ainsi qu'à Monsieur le Tuân Phu, nos respectueux remerciements pour leur haute marque de sollicitude en venant ce matin présider cette cérémonie, donnant ainsi à celle-ci un caractère tout à fait solennel.

Ce drapeau tricolore, ce grand drapeau que vous voyez hisser pour la première fois dans l'enceinte de notre école, le sera tous les matins désormais. Ce drapeau par l'union de ses trois couleurs, est, dans notre pays, depuis plus de 150 ans, l'image de la France, le symbole de sa grandeur, de sa noblesse et le gage de notre espérance. Son bleu symbolise la beauté et la grandeur de l'azur du ciel ; son blanc, la majesté et la souveraineté ; son rouge, la force, le courage, l'union dans le travail et le sacrifice en temps d'épreuves.

Que ce drapeau, sous l'ombre duquel se sont abrités et ont régné dans la paix, nos aïeux, nos parents, et qui nous est si cher, imprègne dans l'âme de notre jeunesse annamite en général, et catholique en particulier, le sentiment et l'amour de la Mère-Patrie, qui a su, par ses bienfaitantes réalisations dans tous les domaines, faire de notre pays celui que nous trouvons aujourd'hui.

Encouragés par cet emblème, nous voulons travailler, pour être plus tard utiles à notre pays et à la Grande France.

Résidence supérieure
M. le résident supérieur [Grandjean] à Langson
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 avril 1941)

Pour la troisième fois depuis la début de l'année, le résident supérieur au Tonkin, accompagné de son chef adjoint de cabinet, s'est rendu en tournée le 23 avril, dans la province de Langson. Il a tenu, en effet, à remettre lui-même un certain nombre de récompenses et de décorations aux Français, aux Annamites et aux Thos qui se sont distingués par leur courage, leur dévouement ou leur loyalisme au cours de ces derniers mois.

Une compagnie d'infanterie avec clairons et la Garde indigène de la province rendaient les honneurs. Après la cérémonie, les troupes, sous le commandement du capitaine Biseil, défilèrent devant le résident supérieur ayant à ses côtés M. Chauvet, résident de Langson, et le commandant Vicaire. Toutes les personnalités de Langson, notamment Mgr Hedde et les commandants Carli et Magnaval, avaient tenu à être présents.

Accompagné du Résident et du tuân-phu Linq quand Vong, le chef du Protectorat a visité dans la matinée, les bureaux de la Résidence, le commissariat de la Sûreté dirigé par M. Fleutot, la Garde indigène où l'Inspecteur Veyrenc fait exécuter d'importants travaux. Il a été ensuite reçu au groupe scolaire de la Ville où l'un des professeurs lui souhaita la bienvenue ; le résident supérieur exprima sa satisfaction à M. Hospital, directeur des Écoles, pour l'organisation et la tenue de ses classes. Il se rendit ensuite au Petit Séminaire où il fut accueilli par le Père Taillandier, puis à l'Hospice où la sœur Rose se dévoue depuis des années auprès des infirmes et des malades. Le résident supérieur visita ensuite l'hôpital provincial dirigé par le Dr Tich.

L'après midi, le Chef du Protectorat tint à se rendre aux postes de Nanang et de Diem-Ho, commandés par MM. Jourdan et Robe, et au siège du chau de Diem-Ho où il fut accueilli par M. le tri-chau Thièn. Il put se rendre compte partout du travail considérable accompli par les autorités, la Garde indigène, les notables et la population

depuis quelques mois, et tint, avant de quitter la province, à en féliciter M. Chauvet et M. Linh quang-Vong.

Services civils.
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} juin 1941)

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 29 mai 1941, ont été inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1940 les fonctionnaires des services civils de l'Indochine dont les noms suivent :

Pour le grade d'administrateur de 1^{re} classe,
MM. Chauvet (Paul-Louis)

(*Journal officiel de l'État français*, 19 juin 1941)

Par arrêté du secrétaire d'État aux colonies en date du 16 juin 1941, ont été promus, dans le personnel des services civils de l'Indochine.

A. — À compter du 1^{er} janvier 1940, au point de vue exclusif de l'ancienneté.

B. — Pour compter du 1^{er} juillet 1940, au point de vue exclusif de l'ancienneté.

Au grade d'administrateur de 1^{re} classe.
M. Chauvet (Paul-Louis), administrateur de 2^e classe.

Les audiences du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 1^{er} août 1941)

Hanoï, 1^{er} août. — L'amiral Decoux a reçu le 1^{er} août ...M. Chauvet, résident de France à Lang-Son... (Arip)

Les audiences du gouverneur
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 mars 1942)

Hanoï, 21 mars. — L'amiral Decoux a reçu le 21 mars ... et, enfin, M. Chauvet, résident de France à Lang-Son.

DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES

Après le bombardement du port de Haïphong
(*L'Écho annamite*, 12 août 1942)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Port-Haiphong.pdf

Hanoi, 11 août. — Le secrétaire général G. Gautier et M. le résident supérieur du Tonkin F. Delsalle se sont rendus dans l'après midi du 10 août à Haïphong pour assister aux obsèques des victimes du bombardement aérien du 9 août et apporter à la population haïphonnaise le témoignage de la part que le gouvernement général de l'Indochine et le protectorat du Tonkin prenaient au deuil qui venait de la frapper.

M. le secrétaire général était accompagné de M Chauvet, directeur des Affaires politiques, et du colonel Sequin, chef de la section militaire au Commissariat des affaires japonaises.

.....

Le voyage des souverains d'Annam
(*L'Écho annamite*, 23 novembre 1942)

Phnompenh, 22 Nov. — Leurs Majestés l'Empereur [Bao-Dai] et l'Impératrice d'Annam, accompagnées du Résident supérieur en Annam et de Madame Grandjean, de Leur. Excellences Pham Quynh, ministre de l'Intérieur de la Cour d'Annam, et Ung Uy, ministre des Travaux et des Rites, ainsi que de leur suite, sont arrivées à Phnompenh à 9 h. 30. Leurs Majestés ont été saluées à leur arrivée par les troupes de la garnison que le souverain passa en revue en compagnie du Résident supérieur de Lens, de M. Chauvet, directeur des Affaires politiques, et du général Noël, commandant militaire du Cambodge.

Après la présentation à Sa Majesté Bao Bai des fonctionnaires et notabilités de la capitale cambodgienne, le Souverain se rendit à 10 h. 15 au Palais royal où il fut reçu dans la salle du trône par Sa Majesté Norodom Sihanouk, entourés des princes, des ministres et des hauts dignitaires du Gouvernement cambodgien. À l'issue de cette visite, Sa Majesté Sihanouk remit des décorations aux personnalités de la suite de Sa Majesté. l'Empereur. À 11 h. 10, Sa Majesté l'Impératrice, après avoir assisté à une messe dite par Mgr Chaballier, se rendit, accompagnée de M^{me} Grandjean, au Palais Khémarin où elle fut reçue par Leurs Altesses royales, le prince et la princesse Suramaih.

.....

Troisième session du du Conseil fédéral indochinois
(*L'Écho annamite*, 25 janvier 1943)

M. Chauvet, directeur des Affaires politiques

Le Fédéralisme indochinois
(*L'Écho annamite*, 30 septembre 1943)

Saïgon, le 29 Sept. — M. le professeur Raymond Guillien, agrégé des Facultés de Droit, a fait hier à 18 h. 30, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Saïgon, une remarquable conférence sur le Fédéralisme indochinois.

Faisant une étude de la doctrine du Fédéralisme indochinois, tel qu'il s'élabore depuis ces dernières années et de ses incidences diverses, tant juridiques, législatives, représentatives que diplomatiques, M. le professeur Guillien a mis en valeur cette Révolution des faits par laquelle l'Indochine affirme de plus en plus sa personnalité et apporte sa contribution à la rénovation de l'Empire Français.

Organisée sous le patronage de la Société des études indochinoises, cette conférence a eu lieu en présence de M. le gouverneur de la Cochinchine [Hœffel] et de nombreuses personnalités civiles et militaires. L'Amiral Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, s'était fait représenter par M. Paul Chauvet, Directeur des Affaires Politiques au Gouvernement Général (Ofi).

L'amiral Decoux
remet les insignes de la Légion
d'honneur aux nouveaux promus du Tonkin
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1943)

On remarquait autour d'eux ... M. Chauvet, directeur des Affaires politiques

Quelques déclarations de M. CHAUVET,
directeur des Affaires politiques
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 juillet 1944)¹

Dans le même cadre du parc du Gouvernement général où nous avons recueilli les fières et réconfortantes paroles de l'amiral Decoux ; nous sommes allés trouver M. Paul Chauvet, directeur des Affaires politiques, pour lui demander de nous donner un rapide panorama de la situation politique intérieure de l'Indochine.

DANS le domaine de la politique intérieure indochinoise, les buts, comme les méthodes, n'ont pas varié depuis quatre ans. Obligée de se replier sur elle-même après l'armistice, presque complètement isolée après l'extension du conflit mondial au Pacifique, l'Indochine n'a pas songé un instant à ralentir ses activités dans l'attente passive de jours meilleurs. À l'exemple de la Mère Patrie qui s'était remise héroïquement au travail à l'appel du Maréchal, non pas seulement pour réparer ses misères et panser ses blessures, mais pour jeter les bases d'une rénovation sociale, elle s'est immédiatement organisée, tant pour s'adapter aux circonstances nouvelles, essayer de continuer à vivre sur le même rythme, que pour corriger des conceptions dépassées et préparer l'avenir.

Pour atteindre ces buts, il a fallu à l'amiral Decoux, d'abord, maintenir l'ordre le plus complet, réaliser l'union de tous autour de l'autorité gouvernementale ainsi qu'une collaboration intime entre Français et Indochinois ; ensuite, redonner à l'autorité son prestige et ses moyens, améliorer le rendement de l'Administration ; enfin, modifier les institutions qui ne répondaient plus aux nécessités du moment, changer les méthodes surannées, en restant dans le cadre des traités et des textes organiques fondamentaux.

¹ Archives de Germaine Pailhoux, née Guyonnet. Remerciements à Anne-Sarah David et Pierre du Bourg.

« Mais quels ont été, dans cette voie, Monsieur le Directeur, les principes qui ont guidé l'action du Gouvernement ?

— Ces principes ont été exposés par l'Amiral en de nombreuses occasions ; il les a définis avec une netteté particulière dans son dernier discours au Conseil fédéral. Ce sont : les principes généraux de la Révolution nationale ; le respect et le développement de la personnalité des États protégés dans le cadre des traités ; l'harmonisation, à l'échelon fédéral, des éléments sociaux très divers qui composent l'Indochine, la création progressive d'une fédération.

Ce sont eux, qui ont inspiré les importantes réformes des institutions qui ont été opérées depuis quatre ans.

— Pourriez-vous nous donner un aperçu de ces réformes ?

— Elles ont été très nombreuses; et il ne serait pas possible de les énumérer toutes ici, encore que, dans les circonstances actuelles ce n'est pas quand la tempête souffle à l'extérieur qu'il faut modifier le gros œuvre —, il ne pouvait être question d'opérer des réformes de structure. Elles ont tendu essentiellement, je viens de le préciser, à corriger, consolider, préparer...

Elles peuvent se classer, en ce qui concerne le domaine de la politique intérieure proprement dite, en trois catégories. D'abord celles qui répondent au double souci d'améliorer l'Administration, de la rendre plus efficace, de lui insuffler un esprit nouveau, d'une part, en redonnant son sens à l'autorité et à la responsabilité ; d'autre part, en faisant collaborer de plus en plus intimement les Indochinois à la gestion des affaires du pays.. Parmi ces réformes touchant à l'Administration, une des plus importantes a tendu, précisément à confier, de façon de plus en plus large, à mesure que s'élève le niveau de l'instruction générale, les fonctions de gestion aux jeunes Indochinois, sélectionnés d'après leurs mérites.

Ces dernières années ont vu ainsi de nombreux cadres locaux français s'ouvrir aux Indochinois, auxquels l'égalité de traitement a été assurée à égalité de titres, compte tenu simplement de la prime d'expatriation et de certaines indemnités spéciales ; d'autres vont être ouverts ; des cadres nouveaux indochinois assimilés aux cadres locaux ont été également créés, donnant un vaste débouché aux élites autochtones et leur assurant des -situations morale et matérielle en rapport avec leur formation.

Non moins importantes ont été les mesures prises pour renforcer l'autorité des chefs responsables aux différents échelons, avec le renforcement parallèle du contrôle, dans le but d'améliorer le rendement de l'Administration. Citons parmi les principales réalisations : les directives données pour la subordination plus étroite des services techniques aux fonctionnaires d'autorité ; la réorganisation des inspections administratives ; le développement systématique de la politique de contacts des autorités françaises et autochtones avec les populations.

Toujours sur le plan administratif, les mêmes principes ont abouti à la réforme des institutions communales dans le but de renforcer l'autorité et le prestige des notables.

Enfin, dans l'Administration de la Justice, la création d'une Cour de cassation à Saïgon, statuant en matière criminelle, l'organisation des juridictions spéciales mois pour les populations du Centre indochinois ont complété cet ensemble.

Une seconde série de réformes a eu pour but de corriger les institutions dans le sens d'un développement de la personnalité des États protégés et de l'aménagement progressif d'une Fédération.

Les principales concernent les États protégés, auxquels le Gouvernement s'est efforcé d'appliquer des méthodes d'administration modernes pour en améliorer le rendement et accroître leur prestige. C'est ainsi qu'en Annam ; au Cambodge et à la cour de Luang-Prabang, l'organisation des ministères a été modifiée et leurs attributions étendues ; qu'au Cambodge, l'Ecole de pali et l'Institut bouddhique ont été transformés en institution fédérale pour augmenter leur activité et leur rayonnement ; qu'au Laos, la

création d'écoles primaires de pali est envisagée ; qu'au Cambodge — comme en Cochinchine — a été créée une Inspection des Affaires administratives autochtones.

Dans des cinq pays de l'Union, le cadre mandarinal a été réorganisé pour unifier son statut, en élever le niveau et établir des échelles de soldes équitables.

Sur le plan fédéral, l'un des soucis principaux du gouvernement a été la réforme des assemblées dans le but de fixer une base solide et cohérente de la représentation fédérale. La réforme a été réalisée en deux étapes, marquées par la création du Conseil fédéral indochinois, en 1942, auquel a succédé, en 1943, le Conseil fédéral de l'Indochine. *Indochine* a consacré, il y a quelques mois, un de ses numéros à cette assemblée : il serait superflu d'y revenir.

Mentionnons encore à l'échelon fédéral l'unification des législations. L'idée suivie a été d'amorcer la création d'un droit fédéral et d'une citoyenneté indochinoise.

Les dispositions réglementaires relatives aux statuts personnels indochinois sont en cours d'unification au Département, afin d'éviter tous conflits entre les populations locales et de resserrer la solidarité fédérale.

De même, les conflits de législation locale seront évités à l'avenir par la détermination précise des législations applicables aux Indochinois dans le domaine de la loi locale. Une refonte du Code civil des sujets français de Cochinchine est soumise à la sanction ministérielle, tandis qu'un Code fédéral des contrats et obligations applicables à toute l'Indochine est en voie d'élaboration.

Dans le domaine du droit pénal, un projet à l'étude tend à unifier les réglementations locales de façon à frapper les mêmes fautes des mêmes peines, sans distinction de statut, dans toute l'Indochine.

Enfin, la troisième catégorie de réformes, réalisée pour la plupart par d'autres services que la Direction des Affaires politiques, mais en accord avec elle, comprend celles qui constituent le complément naturel de ces mesures, en visant à améliorer le niveau social et intellectuel de la population.

Citons parmi les réformes sociales :

La lutte contre l'analphabétisme, qui a vu le développement considérable des écoles rurales : plus de 4.000 écoles nouvelles ont été créées en Annam, au Tonkin et en Cochinchine.

La création d'un enseignement classique, extrême-oriental dans les Lycées des pays annamites, complété par l'enseignement classique des caractères.

La création d'une Inspection des Affaires méos pour la protection de cette importante minorité ethnique et la formation de cadres méos ;

Enfin, l'aménagement du Casier tonkinois à Rach-gia, qui a permis l'installation de familles provenant du Delta tonkinois surpeuplé.

Dans le domaine de l'Enseignement, de nombreuses améliorations ont été réalisées. Les plus importantes concernent :

La transformation de l'École de Droit en Faculté et celle de l'École de plein exercice en Faculté mixte de médecine et de pharmacie ;

La création de l'École supérieure des sciences ;

La création, en projet, d'une École supérieure de Commerce ;

La réorganisation de l'Enseignement technique et industriel des Écoles des Beaux-Arts, d'architecture, d'agriculture, vétérinaire ;

Enfin, l'installation d'une Cité universitaire à Hanoi.

Dans cette catégorie de réformes, on doit encore ranger l'organisation du mouvement « sports-jeunesse » qui a pris un essor remarquable depuis la fondation du Commissariat général à l'éducation physique, aux sports et à la jeunesse en Indochine en décembre 1941.

— Mais, n'est-ce pas également la Direction des Affaires politiques qui s'occupe de la Légion. Et n'y a-t-il pas eu, de même, récemment, à ce point de vue, une réorganisation récente ?

— Effectivement, les instructions reçues de France en 1943 ont conduit l'Amiral à réaliser en Indochine une réorganisation et une mise au point des consignes, il a bien voulu confier cette tâche à la Direction des Affaires politiques à laquelle l'organisation nouvelle a été rattachée.

Celle-ci a été conçue essentiellement pour donner plus d'indépendance à la Légion, en supprimant tout intermédiaire entre elle et l'Amiral, représentant du Maréchal ; pour consacrer sa personnalité vis-à-vis des Pouvoirs publics et lui permet de préciser et de renforcer son action.

Le Commissariat général a disparu, tandis qu'une présidence fédérale, avec secrétariat, a été instituée et qu'un délégué est chargé d'assurer la liaison entre le Gouvernement et les organismes légionnaires, de diffuser auprès d'eux les mots d'ordre et les consignes et de centraliser la propagande. Un secrétariat permanent a été créé, enfin, à la Direction politique pour suivre toutes les questions intéressant l'administration de la Légion et diriger son orientation doctrinale. Parallèlement, les consignes et les mots d'ordre ont été précisés pour mettre fin à certains flottements qui s'étaient fait jour avec le défaut de centralisation antérieur.

La Légion, ainsi réorganisée, a pleinement rempli en Indochine le rôle, que lui a fixé le Maréchal : Elle a été « le foyer naturel de l'unité française », elle a puissamment contribué à cimenter l'union et la concorde entre Français et Indochinois ; tous connaissent aussi l'importance de son action en matière d'entraide et d'assistance sociale ; elle a été au premier rang, au cours des bombardements, pour relever les malheureuses victimes et leur porter secours. 116.000.000 de francs ont été versés pour le Secours national, tant par les Français que par les Indochinois, pour venir en aide aux misères de la Métropole.

— Il n'existe certainement pas de spectacle plus émouvant pour un Français que cette union, en plein isolement, entre Français et Indochinois ; que cette fidélité des Indochinois à la France malheureuse ; que ce calme maintenu dans la tempête grâce à la politique prudente et ferme du Maréchal et de son représentant en Indochine, l'amiral Decoux...

— C'est, en effet, là, voyez-vous, la meilleure preuve, la preuve expérimentale, de la valeur de la politique suivie : malgré le ralentissement brutal ou l'arrêt de plus en plus accentué des échanges extérieurs, malgré les tentatives de certains éléments subversifs, jouets d'ambitieux ou de fanatiques, malgré les difficultés de toutes sortes, non seulement le calme intérieur n'a pas été troublé depuis le début de 1941 ; mais ce calme a été obtenu sans que les Autorités aient été obligées de recourir en grand nombre, autrement qu'à titre d'exemples, aux moyens de coercition exceptionnels que l'état de guerre avait mis à sa disposition ; sans que la moyenne annuelle des condamnations ait sensiblement augmenté.

Et c'est aussi là, pour tous, Français et Indochinois, la certitude que leur salut commun, dans les nouvelles bourrasques qui se préparent, est derrière le Maréchal, dans la discipline et dans l'union.

À DALAT

La conférence des Chefs d'Administration Locale
(*L'Écho annamite*, 7 septembre 1944)

M. Chauvet, directeur des Affaires politiques

RÉSIDENT SUPÉRIEUR AU TONKIN (novembre 1944)

M. TOREL

Directeur des Affaires politiques au gouvernement général.
[en remplacement de Paul CHAUVET, nommé]

Paul Chauvet, résident supérieur du Tonkin
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 30 novembre 1944)

23 novembre.

Hanoï. — La Chambre des représentants du Peuple du Tonkin a organisé, à l'A.F.I.M.A. ², une grande réception en l'honneur de M. le résident supérieur au Tonkin et de M^{me} Chauvet, où étaient conviées de nombreuses notabilités françaises et annamites.

M. Pham-lê-Bông, président de la Chambre, a prononcé une allocution de bienvenue à laquelle a répondu M. le résident supérieur Chauvet. Voici quelques extraits de ces deux allocutions :

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT PHAM-LE-BONG

Je ne peux évoquer aujourd'hui sans une mélancolique émotion les années troubles de 1930-1931 et ces angoissantes semaines de 1940 durant lesquelles, comme administrateur ou comme officier, vous avez rendu les plus éminents services à la cause du gouvernement, services qui vous ont valu deux des plus élogieuses citations à l'ordre de l'Armée. Partout et tour à tour, votre zèle d'apôtre, servi par une intelligence formée aux plus rigoureuses méthodes mathématiques, vous a permis de remplir au mieux le rôle difficile d'un constructeur, le rôle ardu d'un pacificateur et la tâche infiniment délicate de la réoccupation et de l'apaisement dans une province meurtrie par les hasards de la guerre mondiale. C'est ainsi que vous avez acquis une solide expérience des hommes et des choses de ce pays, expérience complétée par une compréhension sympathique de l'âme de notre peuple. M. le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine, haut commissaire de la France dans le Pacifique, d'une sollicitude constante et égale pour la Fédération entière, a, sans doute, estimé que ces hautes qualités doivent pouvoir s'épanouir dans un champ d'action plus vaste ; c'est pourquoi il vous a confié la direction suprême des affaires du Protectorat du Tonkin. La Chambre des représentants du peuple du Tonkin, dont j'ai l'insigne honneur d'être l'interprète, se félicite sans réserve de ce choix parce qu'elle sait combien votre présence à la tête du Protectorat comporte pour la population annamite en ce tournant de son histoire d'espoir et de soulagement.

.....
S'il semblerait pour le moment oiseux d'assigner une date limite à l'horrible avalanche que déchaînent sur nos têtes les « dieux masqués », il est permis d'espérer que tant de deuils, de souffrances et de ruines pas été inutiles car ils sont en train d'apprendre aux peuples leur impossibilité de vivre faute d'avoir su se donner des principes, une formule de vie conforme aux exigences de leur destin. Par là, nous

² Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites.

assistons à la gestation douloureuse et pénible d'une société nouvelle, et la guerre est la porte étroite qui conduit vers ce monde meilleur.

En ce qui concerne l'Indochine entière et le Tonkin en particulier, nous savons que nous pouvons nous en rapporter en toute confiance à la volonté française de nous conduire sans heurts et sans encombre sur le chemin difficile du progrès ; nous qui sommes aujourd'hui reconnaissants à la sagesse du Gouvernement de nous préserver dans la mesure du possible des atteintes d'une guerre sans rémission.

Qu'il me soit permis de rappeler en passant que le Tonkin, terre d'obédience française depuis un demi-siècle, s'honore au cours d'une histoire déjà longue, d'être le berceau du peuple annamite. C'est d'ici que sont partis nos grands ancêtres pour aller agrandir et parfaire le patrimoine de la race, tel qu'il a été fixé dans le Livre du Destin ; c'est sur cette terre qu'ont été posés les premiers fondements de la fortune nationale suivant les possibilités permises dans un décret de la Providence. Chaque parcelle de ce sol correspond à une page frémissante de notre histoire, chaque fleuve symbolise un espoir intarissable, de chaque mont jaillit une aspiration millénaire. Or, c'est la France qui nous a permis de ne pas renoncer à ces aspirations opiniâtrement défendues et héroïquement vécues, la France avec sa politique de compréhension humaine.

De cette politique, qui n'a pas, en somme varié avec les fluctuations de la politique, nous avons le bonheur d'assister en ce moment à la réalisation ferme et loyale par les soins de ses représentants les plus qualifiés que dirige avec sa clairvoyante sagesse M. le vice-amiral d'escadre Jean Decoux et dont vous êtes un des membres les plus éminents, Aussi n'est-ce un fait ignoré de personne qu'en ces heures graves de l'histoire du monde où la barque qui porte la fortune de beaucoup de peuples va à la dérive sur la mer des incertitudes, le peuple annamite a les meilleures raisons de croire à l'avenir ; qu'il continue de mettre sa confiance entière en ses dirigeants, et que, par conséquent la Chambre des représentants du peuple du Tonkin, au nom de qui je parle, est heureuse de vous accueillir au seuil de cette maison où depuis de longues années des hommes de bonne volonté sont venus servir de nobles causes et de vous exprimer, à cette occasion, Monsieur le résident supérieur, l'assurance de sa collaboration loyale et dévouée.

ALLOCUTION DE M. LE RÉSIDENT SUPÉRIEUR P. CHAUVET

MON CHER PRÉSIDENT,

Je suis extrêmement touché des paroles que vous venez de prononcer, et qui, par delà mes fonctions, s'adressent à la France.

.....
La fatigue des exécutants, le manque de conscience ou la cupidité de certains, la multiplicité même des questions à résoudre simultanément viennent souvent compliquer les problèmes économiques les plus simples.

Beaucoup s'inquiètent, par ailleurs, de l'évolution des événements, se demandent où sont leurs intérêts ou leurs devoirs. De tous côtés, à chacun de ses actes, à chacune de ses décisions, l'Autorité aperçoit des souffrances, des efforts, des inquiétudes.

Mais ces efforts, ces inquiétudes, s'éclairent heureusement par l'espoir, sont allégés par la confiance et la sympathie.

.....
Pour me borner aux plus pressants, en matière économique, j'espère que, malgré des circonstances particulièrement défavorables, si aucun nouveau cataclysme ne survient, l'alimentation en sel de la population sera maintenue régulièrement sur les bases actuelles jusqu'à la soudure ; que malgré une récolte simplement moyenne et très irrégulière, l'alimentation en riz sera normalement assurée et qu'il sera possible d'alléger sensiblement à la prochaine récolte le prélèvement sur les campagnes...

Dans l'autre domaine, la politique traditionnelle de la France, dont vous avez bien voulu, à l'instant, rappeler le lumineux visage, l'union fraternelle des Français et des Indochinois dans les épreuves, les résultats obtenus, sont les plus sûrs garants de l'avenir.

Tous sont assurés qu'ils peuvent s'en remettre entièrement à cette politique généreuse de la France, dont le drapeau, en pleine tourmente, a protégé le pays de la guerre, alors que les armes étaient momentanément tombées des mains de la Métropole. Tous voient clairement que leur intérêt commun, comme leur devoir, commandent de serrer les rangs autour de lui, autour des autorités du Protectorat qui en ont la garde, autour de S. M. Bao-Dai et de ses représentants, dans la concorde et la discipline. Je vous convie, à mon tour, Monsieur le président, à boire aux destinées de la France et de l'Indochine étroitement liées ; au bel avenir du Tonkin, berceau de la race annamite, dont notre fierté est d'avoir élargi et vivifié les horizons.

René VEYRENC,
commissaire de police spéciale de Sûreté temporaire, en mission durant les hostilités
en Indochine,

NI OPPROBRE, NI OUBLI

Journal des années tragiques vécues au Tonkin de 1939 à 1946

Tome I - NI OPPROBRE, NI OUBLI

Tome II - NOTES ET DOCUMENTS

Nice, novembre 1990

war.megabaze.com/page_html/078-In%20IndoChina-1940-1946 - 101k - Résultat complémentaire

Le 14 mars 1945

... La gendarmerie japonaise appréhende également successivement tous les hauts fonctionnaires civils tels que MM. Georges Gautier, secrétaire général du gouverneur général d'Indochine, Paul Chauvet, résident supérieur au Tonkin, de Peyrera [*sic* : *Miguel de Pereyra**], maire de Hanoï, qui sont aussitôt réduits à l'impuissance et enfermés dans les villas de la cité policière du boulevard Gambetta.

PROMU SOUS LA IV^e RÉPUBLIQUE

(Journal officiel de l'État français, 10 octobre 1948)

Décret du 8 octobre 1948 portant nomination de l'inspecteur général des affaires administratives de l'Afrique occidentale française.

Par décret en date du 8 octobre 1948, M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel), administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine, est nommé inspecteur général des affaires administratives du gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Décret du 20 octobre 1948 portant nomination
d'un gouverneur de 3^e classe des colonies.

(Journal officiel de l'État français, 21 octobre 1948)

Le Président de la république,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er} . — M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel), administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine, est nommé gouverneur de 3^e classe des colonies, en remplacement numérique de M. Doudry (Robert-Georges- Albert), remis à la disposition de son administration d'origine.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1943.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

[Hubert Deschamps et Paul Chauvet \(choix de textes présentés par\)](#), Gallieni pacificateur, Collection Colonies et empires, Les classiques de la colonisation, Paris, Puf, 1949.

Décret du 18 mai 1949 portant promotions et nominations
dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.
(*Journal officiel de l'État français*, 20 mai 1949)

Par décret en date du 18 mai 1949 pris sur le rapport du ministre de la France
d'outre mer et du président du conseil des ministres,

Au grade de chevalier.

Chauvet (Paul-Louis), gouverneur des colonies. 27 ans de services dont 5 ans de
majoration pour services civils hors d'Europe.

Président de la SOCIÉTÉ DES MINES DE CUIVRE DE MAURITANIE (Micuma)
(1958-1968),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Micuma_1953-1958.pdf

Président (1960-1969), puis président honoraire
de l'UNION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC
(fief gaulliste !)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Union_planteurs_caoutchouc-IC.pdf
